

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN209

présenté par

Mme Thomin, Mme Pic, Mme Santiago et Mme Rabault

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« À cette fin seront établis des plans de mobilisation des ressources énergétiques, minières, industrielles et scientifiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à préciser que l'économie de guerre s'appuiera non seulement sur des plans de mobilisation capacitaire mais également des plans de mobilisation des ressources permettant à la BITD de faire face à des montées en charge rapides dans un environnement de concurrence pour certaines matières premières critiques.